

Tribunal Administratif de Limoges

Service du greffe
1 Cours Vergniaud
87000 Limoges

Copie à : **Pole de recouvrement spécialisé**

Cite Administrative Jean Montalat
1 Place Martial Brigouleix
Attn M. Coly
7ème étage
19011 Tulle Cedex

Copie à : **Direction Générale des Finances Publiques**

Service Contentieux
Attn Mme Eliane Simon
15 Avenue Henri-de-Bournazel
BP 239
19012 Tulle Cedex

Yssandon, 23 juin 2015

Sujet : Contestation décision

Madame, Monsieur,

Par ce présent courrier, je conteste l'imposition sur les revenus et prélèvements sociaux de 2010 et 2011 (no d'affaire RE-2014-129/130) dont vous trouverez ci-dessous les raisons de notre désaccord. Je me permets de vous expliquer notre situation, dehors du commune peut-être, mais (toujours) difficile et sincère, afin que vous puissiez prendre la seule bonne solution : le rejet absolu et inédit de l'imposition. Je vous explique.

La première chose concerne l'incendie en 2005 de notre maison qui a pris feu par le compteur électrique de l'EDF. Nous n'avons pas pu la reconstruire, suite au fait que l'assurance a conservé 35% de la somme chiffrée pour la reconstruction. Nous avons investi la somme versée (65%) dans la rénovation d'une petite grange qui nous restait (ou nous habitons toujours actuellement et qui n'a pas encore été finie à ce jour), des matériaux anciens (a but pour les utiliser dans la reconstruction), des terrains à bâtir (que nous avons toujours) et dans une entreprise, spécialisée dans la récupération et la vente des matériaux (copies et anciens).

Malheureusement nous n'avions pas compté sur la jalousie des antiquaires de la région qui se sont groupés, qui ont parlé avec les gendarmes et qui ont instruit les gendarmes de nous visiter et contrôler, ce qu'ils ont fait, notamment cinq fois pendant un mois et demi. Si vous voulez, vous pouvez vérifier l'histoire chez monsieur Golfier, adjoint de la mairie de Saint-Aulaire (19130) qui a entendu parler les antiquaires avec les gendarmes à la mairie.

L'entreprise n'a pas pu continuer suite aux contrôles et la pression de la gendarmerie, gendarme Pitten en particulier. Nous avons dû mettre fin à l'entreprise seulement six mois après déjà, ce qui nous a coûté très, très cher avec très peu de ventes et un expert-comptable qui n'a même pas demandé un remboursement de TVA sur nos achats et investissements. Renseignez-vous auprès de Marlies van Dam de l'Axintera, depuis 2014 installé à Saint-Catherine (62223).

Ces pertes importantes nous ont porté des grandes difficultés. Nous n'étions plus dans la possibilité de payer les mensualités du prêt hypothécaire que nous avions auprès de notre banque (la Société Générale). La banque a essayé de saisir notre propriété par un huissier et nous a inscrit auprès de la Banque de France. Grâce à l'aide de monsieur Pim de Roos, ancien directeur générale de la banque Rabobank à Paris, qui est devenu un de nos chers amis, nous avons pu parler/négocier avec la banque pour gagner du temps pour trouver des solutions étant sans travail.

Entre temps, nous avons écrit et publié nos histoires et rencontres en France dans le livre « Overleven in Frankrijk ». Ce livre a trouvé son chemin vers des ambassadeurs et autres hauts placés grâce à l'aide de monsieur De Roos qui a fait la publicité pour notre livre personnellement.

Étant sans travail et dans l'impossibilité de trouver une poste en France (avec un salaire suffisant pour rembourser les mensualités de la banque), je suis retourné vers les Pays-Bas pour reprendre mes activités comme entrepreneur. C'était en 2010 que les activités ont pris forme et l'entreprise s'est développé. Un père d'un de nos amis (Monsieur Koolstra) nous a proposé de nous aider avec un prêt de 75.000 Euro ce qui n'était pas encore suffisant pour rembourser le prêt hypothécaire de la Société Générale. Par miracle (je n'arrive pas à trouver un autre mot qui décrit mieux ce qu'il s'est passé), étant à la recherche d'une église protestante ou évangélique, nous sommes tombés sur la famille Vrolijk. Après d'avoir lu notre livre, ils nous ont appelé en disant qu'il aimeraient nous aider. Nous avons expliqué qu'il nous manque encore un prêt de 100.000 Euro afin de pouvoir rembourser la banque. Après réflexion ils nous ont rappelé qu'ils veulent nous prêter la somme demandée !

Seulement très peu de temps après, notre cher voisin Dédé (André) Dumont nous a quitté. Les héritiers ont divisé la propriété en plusieurs lots afin de pouvoir vendre le plus vite possible. Car la propriété d'un voisin est à vendre généralement une fois dans la vie, nous avons essayé de trouver des solutions pour acquérir la propriété. J'ai appelé monsieur Raaphorst, que je connais depuis mon temps professionnel aux Pays-Bas, sachant qu'il a vendu son entreprise. Il m'a demandé les (premiers) chiffres de l'entreprise avec les pronostics que je lui ai transféré. Après réflexion avec sa femme, il nous a donné son accord pour un prêt hypothécaire d'un montant de 200.000 Euro avec un taux de 6% pour l'acquisition de la propriété et les rénovations essentielles (réfection de la toiture et mise en place des gouttières). Entre temps les terrains (environ 16 hectares) étaient déjà vendus à monsieur Delord, agriculteur à Yssandon.

Les prêts pèsent, jusqu'à aujourd'hui, lourds sur nos épaules (regardez les tableaux d'amortissements que vous trouverez en pièce jointe), ainsi le travail à l'étranger, ce qui implique que je suis tellement (à lire : trop) souvent absent. Avec l'argent que je touche, j'arrive à entretenir notre famille et payer les mensualités suivant les conditions convenues dans les contrats. Mais l'argent qui nous reste, n'est même pas suffisant pour entretenir les bâtiments. Il

est pour cette raison tellement frustrant de lire dans la lettre de madame Eliane Simon que « Cette situation ne semble en tout état de cause pas cohérente avec les difficultés économiques que vous mentionnez. » C'est pour nous l'injustice et une claire indication que nous sommes déjà condamnés.

Madame Simon parle aussi que « aucun justificatif n'a été et n'est toujours pas apporté pour les sommes taxées en 2010 à hauteur de 112 287,15 Euro et le surplus des sommes taxées en 2011 à hauteur de 210 343,59 Euro qui correspondraient à des mouvements de fonds en France d'une activité professionnelle exercée aux Pays-Bas. » Notamment pendant un des premiers rendez-vous avec monsieur Reuge, je lui ai proposé de lui fournir les factures de l'entreprise qui sont à la base des sommes, qu'il a refusé en disant que c'est seulement la situation privée qui lui intéresse et pas la situation professionnelle ! Vous trouverez, pour cette raison, en pièce jointe, les factures de l'entreprise pour l'année 2010 afin que vous puissiez contrôler vous-même les montants qui sont passés sur notre compte privé Français, afin de vous assurer que les montants font partie du chiffre d'affaires de la société, déclarés aux Pays-Bas et qui ont fait l'objet d'un contrôle. Le contrôleur, monsieur Rudi Tissingh, a, pendant son contrôle, remarqué seulement un seul inconvénient, c'est-à-dire que j'avais récupéré la TVA Française (sur mes achats) aux Pays-Bas au lieu d'en France, ce que j'ai pu corriger après.

Dans la lettre de madame Simon, il manque mes arguments que j'ai communiqué dans le passé pour clarifier la situation. Entre autre le fait que le chèque n'existe plus aux Pays-Bas depuis des années. C'est pour cette raison que la seule solution pour encaisser un chèque Français était de l'encaisser en France pour virer l'argent après vers le compte professionnelle aux Pays-Bas. J'ai alors bien admis et expliqué les sommes qui sont passé sur/par notre compte privé Français. Pourquoi cette explication manque dans la lettre de madame Simon ? Je ne me trouve ça pas correcte.

Afin bref, je veux bien comprendre que notre situation n'est pas une situation comme d'habitude. Mais ça ne donne pas le droit à quelqu'un de nous traiter comme un voleur et/ou un escroc. Et en fait c'est là où ça devient tellement ridicule. Nous sommes des Hollandais, avec un travail aux Pays-Bas (ou nous payons correctement nos impôts, ce qui est confirmé et contrôlé par l'impôt) et nous avons des prêts auprès des particuliers aux Pays-Bas également (correctement enregistré dans des contrats). Je me pose alors la question si l'état Français a le droit d'intervenir dans d'autres pays comme ça ?

Essayez de vous imaginer une famille qui ont tout fait pour survivre. Toujours à la recherche des solutions. Seulement pour survivre. Rien d'autre. Avec un travail à l'étranger, et sans chambre pour leur troisième enfant, ils sont encore loin d'une vie tranquille. D'où viennent alors les attaques de l'impôt ? Qui se trouve derrière ? D'où viennent les insinuations ? Est-ce que c'est la jalousie (à nouveau !) ? La non-compréhension des deux cultures ? Qu'un Français ne sais ou ne comprend pas qu'on peut avoir un prêt chez un particulier (comme les Français nous disent) ? Pourquoi l'impôt nous posent la question pourquoi je ne travaille pas en France (sachant le taux de chômage !) ? La seule chose que je sais, que nous sommes une famille de confiance, fiable, une famille qui ne frappe pas à la porte de l'état pour des soutiens, malgré le fait que la situation peut être difficile. Très, très difficile même. Est-ce que la liberté d'expression et l'utilisation des 'droits' permet aux Français de tuer (moralement et financièrement) les étrangers ? Je m'en doute... Mais c'est en fait la vraie vérité.

Étant un étranger, j'aimerais mettre en lumière les mots Français liberté, égalité et fraternité. Afin de pouvoir encore mieux intégrer, nous aimerons bien savoir dans quel sens ces mots sont à interpréter, étant toujours à la recherche de la liberté (étant pris à la gorge par l'impôt), l'égalité (sachant que madame Eliane Simon n'a même pas voulu nous recevoir) et (même si c'est un tout petit peu) de fraternité.

Notre avenir se trouve dans vos mains, monsieur, madame, sachant que nous ne pouvons jamais, jusqu'à notre décès, payer les sommes imposées. Dans ce cas-là, la France est (pour nous) mortelle. Tout simplement. Est-ce qu'il faut prendre finalement les armes pour se défendre ?

En résumé :

1. Nous avons pris des prêts pour rembourser le prêt auprès de la Société Générale (pour notre maison brûlée) ainsi pour acheter la maison à côté. Ci-joint vous trouverez les relevés de comptes ainsi les tableaux d'amortissements. Même dans le cas que les contrats ne seraient pas valides, il n'y a pas d'impôt sur les revenus, mais le droit de succession à payer. Vous comprenez bien que les contrats sont 100% valide. Un contrat Néerlandaise est valide, même en France. Sur les relevés de compte, vous pouvez constater que les prêts sont utilisés pour payer le notaire.
2. L'inspecteur trouve que l'achat de la seconde maison n'était pas malin. Mais est-ce que ce n'est pas à nous de décider ? D'où vient cette insinuation ?
3. J'ai reçu de l'argent sur mon compte bancaire privé en France. Ça concerne les paiements professionnels des Français pour les factures de mon entreprise individuelle aux Pays-Bas. J'ai bien déclaré ces revenus aux Pays-Bas. Ci-joint vous trouverez les bilans simplifiés des années 2010 et 2011. Après avoir reçu les sommes sur mon compte en France, j'ai fait les virements vers mon compte aux Pays-Bas (voir relevés de compte).
4. J'ai voulu, aussi pour l'avenir, expliquer toute ma situation. Il n'y a pas de secrets. Nous avons l'impression que l'inspecteur n'a pas voulu savoir la vérité car il n'a pas trouvé ce qu'il a voulu de trouver.

En vous souhaitant beaucoup de sagesse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mario & Aline Vos
La Valette
19310 Yssandon
Tel. 05.55.85.10.98